



**DELIBERATION n° 29 - 2016
En date du 21 Juin 2016**

Portant sur une création d'emploi

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Juin 2016 à 20H00 selon convocation en date du 15 Juin 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.
Mmes TOUCAS Hélène, CARRILLO Martine, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie, Conseillères Municipales
Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, VANDEMBROUCKE Gérard, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mr MORELON Alain pouvoir à Mr GLANDUS Bernard, Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène, Mme DUVAL Patricia pouvoir à Mr GARESTIER Joël, Mme THIBAUT-GUILLON pouvoir à Mme Anne-Sophie DUBREUIL, Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Néant
- **Absent excusé :** Néant

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 23 |
| Nombre de membres présents | 18 |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 |
| Votes pour | 23 |
| Vote contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

M. le Maire indique au conseil municipal que :

- suite au décès d'un agent de la collectivité

- à l'augmentation du travail administratif des agents de la mairie et du partage des tâches très spécifiques à chaque agent.

Il s'avère indispensable de procéder à un recrutement pour remplacer l'agent décédé et pour faire face au volume de travail engendré.

Ce recrutement porte sur un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Un agent en contrat CAE/CUI (20 h) actuellement en poste termine son contrat au 8 juillet prochain. Celui-ci a donné entière satisfaction sur les différentes tâches qui ont pu lui être confiées.

Monsieur le Maire propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 9 Juillet 2016.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

1) °décident de créer, à compter du 09 juillet 2016, un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

2°) approuvent le nouveau tableau des effectifs de la commune

3°) affirment que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans cet emploi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 21 Juin 2016

Le Maire,

Joël GARESTIER



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 27 Juin 2016

Transmis en préfecture le 27 Juin 2016

